



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 JUILLET 2023**

Nombre de conseillers en exercice :	19	L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.
De présents :	16	
De pouvoirs :	1	
De votants :	17	
Convocation du :	04/07/2023	
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance		Étaient présents : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Christophe PAJOT, M. Fabien DUDIT, Mme Josiane NATIVELLE, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Coralie LECOINTRE, M. Ludovic CHETANNEAU, M. Joël PERROCHEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Aurélie BATAIS, Mme Béatrice SEGRETIN, M. Grégoire TERTRAIS, M. Dominique BESSON, et Mme Isabelle PAJOT.
		Absents excusés : Mme Noémie SOULARD, M. Jean-Charles GRANGER, M. Laurent POUPLIN.
		Pouvoir donné : M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. DÉCISIONS PRINCIPALES DU MAIRE ENTRE LE 15 JUIN ET LE 11 JUILLET

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a donné, lors des séances du 26 mai 2020 et 23 juillet 2020 délégation au Maire pour prendre certaines décisions :

COMPTABLES :

Signature d'un devis auprès de la SARL ABRITE TOIT 85 pour les travaux de toiture cabinet de kinésithérapie.
Montant : 365,33 € HT.

Signature d'un devis auprès de la ferme équestre « la Brissonniere » pour l'animation balade à poney du marché automnal du 8 octobre. Montant : 395,00 € HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise AZ PAYSAGE pour la fourniture d'occultants bois réserve incendie complexe sportif. Montant : 2 527,50 € HT.

Signature d'un devis auprès de VLOK pour la location groupe électrogène pour les Jaunay'stivals. Montant : 355,88 € HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise GUILBAUD TP pour des travaux de terrassement chemin de Ceinture et 3, route de la Gourdière. Montant : 1 870,00 € HT.

Signature d'un devis auprès de SIGNAUX GIROD pour commande panneaux signalisation verticale. Montant : 184,94 € HT.

Signature d'un devis auprès de GIRARD Électrotechnique pour fourniture de matériel auprès des ST.
Montant : 400,79 € HT.

Signature d'un devis auprès de GIP Services pour réalisation des rondes de surveillance été 2023. Montant : 720 € HT.

DROIT DE PRÉEMPTION — RENONCIATION :

Immeuble bâti sur terrain propre situé 1, la Barre d'une superficie de 1014 M² avec bâti. Prix de vente 275 185 €.

3. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

3.1 PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28.06.2023

Monsieur le Maire donne lecture des principaux points abordés lors du dernier conseil communautaire. Celui-ci n'appelle pas d'observations particulières de l'assemblée. Le transfert de la taxe séjour et de son périmètre d'application interroge, notamment pour les hébergements du type « airbnb ».

3.2 COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES DEPUIS LE 15.06.2023

COMMISSION SANTÉ : Josiane NATIVELLE précise que le territoire sera concrètement concerné par la désertification médicale avec le départ de 3 médecins de La Mothe-Achard. Une campagne de communication a été lancée pour attirer de nouveaux praticiens.

Au niveau des aînés, un emploi en service civique est à l'étude. Coût pour la collectivité modeste autour de 650 €. Au niveau du transport pour les animations, un règlement sera spécifié afin d'inciter pour ceux ne pouvant se déplacer à l'usage exclusif du transport solidaire.

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES : Isabelle PAJOT rend compte des différentes activités organisées par la bibliothèque de Ste-Flaive. Celle-ci est particulièrement dynamique avec l'implication de 18 bénévoles. Plusieurs élus soulignent la qualité de l'aménagement du bâtiment, mais précisent que sa dimension ne correspond plus aux besoins. Patrice PAGEAUD indique qu'une réunion sera organisée à la rentrée à ce sujet avec le bénévole et le service en charge de l'animation du réseau intercommunal.

3.3 ATTRIBUTION DES ACCORDS-CADRES À BON DE COMMANDE « VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET AIRES DE JEUX » ET « FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET D'HYGIÈNE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réglementation sur les marchés publics, et plus particulièrement l'article R2123-1, 1° du Code de la Commande Publique concernant la procédure adaptée, et les articles L.2113-6 et L.2113-7 régissant les groupements de commandes.

Monsieur le Maire expose au conseil communautaire qu'une consultation a été réalisée en groupement de commandes et en procédure adaptée pour conclure 2 accords-cadres à bons de commandes relatifs à :

- « la vérification des installations sportives et aires de jeux », sous coordination de la commune des Achards,
- « la fourniture de produits d'entretien et d'hygiène », sous coordination de la communauté de communes du Pays des Achards.

VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET AIRES DE JEUX : Au vu du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché à la société SOLEUS sise Parc de Miribel Jonage — Allée du Fontanil — 69 120 VAULX-EN-VELIN pour une durée d'un an renouvelable trois fois un an à compter du 1^{er} août 2023 avec un montant maximum de 1 000 € HT pour la totalité de l'accord-cadre.

FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET D'HYGIÈNE : Au vu du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché à la société ORAPI HYGIÈNE 69 120 VAULX-EN-VELIN, pour une durée

d'un an renouvelable deux fois un an à compter du 1^{er} août 2023 avec un montant maximum de 15 000 € HT pour la totalité de l'accord-cadre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer les accords-cadres à bon de commande « vérification des installations sportives et aires de jeux » et « fourniture de produits d'entretien et d'hygiène » comme énoncé ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

4. RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

4.1- PROMOTION INTERNE 2023 : CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Monsieur le maire informe l'assemblée que le Président du Centre de Gestion de la Vendée l'a informé de l'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise du Responsable des services techniques.

Il est ainsi proposé la création d'1 poste d'agent de maîtrise.

En effet, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création d'1 emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

4.2 — MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS À COMPTER DU 11.07.2023

La délibération précédente a pour conséquence la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

CADRE	Filière administrative	NOMBRE	TAUX D'EMPLOI
Catégorie B	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	1 temps complet
Catégorie C	Adjoint administratif Pal 1 ^{ère} classe	2	2 Temps complets
	Filière technique		
Catégorie C +	Agent de Maîtrise	1	1 Temps complet
Catégorie C	Adjoint Technique Pal 1 ^{ère} classe	1	1 Temps complet dont 1 vacant
Catégorie C	Adjoint Technique Pal 2 ^{ème} classe	3	2 Temps complet dont 1 vacant 1 Temps non-complet (pourvu à 98,5 %)

Catégorie C	Adjoint Technique	5	2 temps complet 1 temps non complet (80 %) 1 poste à temps non complet pourvu à 72,54 % 1 poste à temps non complet pourvu à 14,28 %
TOTAL TABLEAU DES EFFECTIFS		13	10,65 ETP

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **APPROUVE** le tableau des effectifs réactualisé au 11.07.2023.

4.3- REQUALIFICATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE : APPROBATION DU RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'analyse des offres relatif au marché de requalification et extension de la salle socio-culturelle « L'Ormeau »

Le classement des offres est le suivant :

N° LOT	LOTS	ESTIMATIONS	ENTREPRISES MIEUX DISANTES	PRIX HT
1	TERRASSEMENT — GROS ŒUVRE — VRD	210 000 €	ELIE LAURENT	195 167,30 €
2	COUVERTURE-ETANCHEITE	19 400 €	SAS OUEST ÉTANCHE	15 819,76 €
3	CHARPENTE BOIS	58 300 €	SAS LR BOIS	40 784,00 €
4	COUVERTURE ET HABILLAGE ZINC	56 200 €	SAS GARANDEAU	46 532,23 €
5	MENUISERIE EXTÉRIEURE — ALUMINIUM	26 100 €	SERRURERIE LUCONNAISE	25 323,00 €
6	MENUISERIE INTÉRIEURE BOIS	88 000 €	SAS LR BOIS	101 425,30 €
7	CLOISONNEMENT — PLAFONDS - ISOLATION	45 800 €	AUCHER	38 879,00 €
8	CARRELAGE — FAÏENCE	19 500 €	AUCHER	21 000,00 €
9	PEINTURE — NETTOYAGE	19 700 €	SVPR	13 743,45 €
10	ÉLECTRICITÉ — CHAUFFAGE — PLOMBERIE SANITAIRE — VMC	69 500 €	SARL GAUDIN	69 414,77 €
TOTAL		612 500 €		568 088,81 €

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DÉLIBÉRER** favorablement pour le rapport d'analyse des offres présenté par Monsieur le Maire,
- **RETIENT** l'ensemble des offres classés 1ères, offres mieux-disantes de ce marché de travaux, dont le montant s'élève à 568 088,81 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

4.4 CONSTRUCTION D'UNE PHARMACIE ET D'UN CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE : AVENANT 1 LOT 5

M. Ludovic CHETANNEAU, adjoint au Maire, précise que dans le cadre de ces travaux un avenant s'avère nécessaire pour fourniture et pose de dauphin fonte :

Montant initial du marché = 46 280,72 € HT

Montant avenant 1 = 959,46 € HT

Nouveau montant du marché = 47 240,18 € HT soit + 2,07 %

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DÉLIBÈRE** favorablement pour l'avenant n° 1 d'un montant de 959,46 € HT portant le nouveau montant du Lot 5 « couverture tuiles » à 47 240,18 € HT soit + 2,07 %.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1 GESTION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire précise que les locations des salles communales se sont intensifiées depuis l'ouverture de la salle du Moulin en avril 2022.

Dans la gestion régulière, de nombreux points restent à améliorer afin d'organiser efficacement les locations tant payantes que gratuites auprès des associations.

Afin de réfléchir davantage à ce point, une commission composée d'élus et du personnel concerné sera constituée.

Elle aura pour objectifs principaux :

- de mesurer les moyens humains nécessaires à une bonne gestion de l'activité,
- d'améliorer les règles d'utilisation.

AGENDA

- jeudi 13 juillet : fête communale avec repas et feu d'artifice
- jeudi 3 août : Jaunay'stivals avec feu d'artifice pour clore la soirée

Prochain conseil municipal : jeudi 28 septembre à 20 h 30

La séance est levée à 21 heures 30.

FEUILLET DE CLÔTURE

Le secrétaire de séance

Christophe PAJOT

Le Maire

Patrice PAGEAULT



PROCÈS VERBAL publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : **29.09.2023**